AR Prefecture
043-200073401-20230928-2023075-DE
Reçu le 06/10/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 075**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 19/09/2023

Membres en exercice : 43 présents : 24 Votants : 29 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 29

SEANCE du 28 Septembre 2023

L'an deux mille vingt -trois le Jeudi vingt-huit Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Lantriac.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Mauté Annie, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Ribes Michel, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Delmas Françis, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès, Cabanes François, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Jean-Pierre Sabatier à Defay André, Ferret André à Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine à Cabanes François, Miramand Christine à Abrial Raymond.

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Modification du tableau des emplois

Conformément aux dispositions du code de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Tout d'abord, en raison des départs de plusieurs enseignants à l'école de musique inter communale et des modifications organisationnelles qui ont suivi, il est proposé de modifier le temps de travail afférent au poste de directeur occupé par un agent contractuel en CDI. Pour cela il est nécessaire de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet, 10/20.

Également pour l'école de musique, il convient de créer plusieurs postes d'enseignant artistique à temps non complet, grades d'AEA, afin d'ajuster les temps de travail pour l'année scolaire 2023-2024 : un poste à temps non complet 9.5/20 spécialité guitare, un poste à temps non complet 3.5/20 spécialité flûte traversière, un poste à temps non complet 7.33/20 spécialité trombone, un poste à temps non complet 4.17/20 spécialité trompette, un poste à temps non complet 3/20 spécialité flûte traversière et formation musicale.

De plus, il est proposé de créer un poste de responsable du service « Station », grade de technicien à temps complet.

Enfin, en raison d'une réorganisation au sein du Multi-Accueil de St Julien Chapteuil, il est proposé de créer à compter du 1er janvier 2024 un emploi permanent d'agent d'entretien, dans le

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230928-2023075-DE
Reçu le 06/10/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires (17 heures hebdomadaires pour le Multi-Accueil, 4 heures hebdomadaires pour les locaux administratifs de la Communauté de Communes).

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires ou éventuellement par des agents contractuels recrutés par voie de contrats à durée déterminée pour une durée de 1 à 3 ans, en application de l'article 332-8 3° du CGFP.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale de chaque contrat ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à des emplois de catégories B pour les enseignants artistique et C pour l'agent d'entretien, par référence à la grille indiciaire des grades de recrutements. Les agents percevront le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- Approuve les créations de plusieurs postes permanents :
  - 6 postes d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet 10/20, 9.5/20, 3.5/20, 7.33/20, 4.17/20, 3/20,
  - 1 poste de technicien à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 21/35,

dans les conditions exposées ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

Le président, Jean Marc FARGIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme